Nations Unies S/PRST/2004/23



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4998e séance du Conseil de sécurité, tenue le 29 juin 2004 dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2004/499) que : « … la situation au Moyen-Orient est très tendue et le restera probablement tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient ». Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité." »

04-40746 (F) 290604 290604